



Newsletter n°75

Le 27 juin 2020

Bonjour M. Gilles FORHAN

Nous envisageons d'organiser notre Assemblée Générale par visio-conférence le lien sera donné aux adhérents [à jour de cotisation](#)

Comme sur le site, les liens sont en **gras et rouge**

Voici quelques nouvelles qui nous ont semblé pouvoir vous intéresser :

Dans le journal [La Dépêche du 21 juin 2020](#), nous apprenons que les promoteurs cherchent des emplacements dans le Lot : et si des éoliennes prenaient racine au cœur du Parc naturel régional des Causses du Quercy ? Ils sont sûrement booster par le [décret du 21 avril 2020](#) pour la Programmation Pluriannuelle de l'Energie qui prévoit le doublement de la puissance éolienne installée. Ils pensent pouvoir réaliser de gros profits quitte à détruire paysages et biodiversité ! **Soyons vigilants.**

Mais ce n'est pas le seul décret passé en catimini, celui du ministre de l'intérieur adressé aux préfets et publié le 8 avril 2020 donne aux préfets de région et de département le droit de déroger à certaines normes nationales. Nous pensons que les normes nationales étaient faites pour protéger, le patrimoine et la biodiversité. Lire dans la [tribune de l'Art du 20 juin 2020](#).

Nozay : L'État va [conduire deux expertises pour analyser](#) si l'implantation du parc éolien situé à Nozay (Loire-Atlantique) est à l'origine des troubles observés localement.

- L'une est constituée d'experts de l'ANSES
- L'autre constituée d'ingénieurs experts auditionnera les acteurs concernés par ce dossier.

Résultats attendus pour le début de l'Année 2021

Les 2 éleveurs concernés envisagent [de déménager](#) leur élevage

Allemagne

La centrale au charbon de 1 050 MW «Datteln 4» a été mise en service 30 mai 2020. La centrale électrique est adjacente à l'un des nombreux canaux allemands dans la ville de Datteln, juste au nord de la Ruhr. [Lire l'article en allemand](#) du 6 juin 2020. Et pourtant l'Allemagne dispose de 60,7 GW d'installé. Le 4 juin, l'électricité du réseau allemand était insuffisante lire le texte allemand dans [Energie et Management du 8 juin 2020](#)
Les éoliennes à un euro sont mises en vente en Allemagne : Des milliers d'éoliennes ne sont plus lucratives. Les propriétaires les vendent à l'étranger car [le recyclage est trop cher](#).



La France devra-t-elle remplacer ses centrales nucléaires par des centrales thermique, car quand il n'y a pas de vent, il n'y a pas d'électricité produite comme le [23 juin à, 10 h 30](#) où l'éolien ne produisait que 2% de la production totale alors que la capacité installée éolienne représente 12% de la capacité totale installée en France.

Assemblée Nationale : le 2 juin 2020, le député Julien Aubert interroge la ministre sur des ventes successives de plusieurs parcs éoliens, **notamment à des fonds de pensions non-européens.** [Lire la question](#)

Communiqués de la Fédération de l'Environnement Durable (FED)

- **18 juin : onze fédérations nationales** et internationales de protection de l'environnement et du patrimoine, dont la Fédération Environnement durable, ont adressé le 18 juin 2020 une lettre



ouverte **cosignée par Stéphane Bern**, au Président de la république Emmanuel Macron pour dénoncer solidairement le massacre en cours de la France par les éoliennes, une agression environnementale inouïe par son ampleur et sa brutalité. [Lire le communiqué](#)

- **20 juin : La Fed alerte les maires des 32 000 villes de France sur les dangers de faire confiance aux chercheurs de vents (nouvelle forme de chercheurs d'or !)** [lire la lettre envoyée](#)
- **15 juin : La sécurité de l'approvisionnement en électricité du territoire est mise en danger.** Les déclarations du 11 juin 2020 de Mme Élisabeth Borne, Ministre de la Transition écologique et solidaire mettent en évidence la future fragilité de la production française d'électricité qui conduit inexorablement à un programme de restrictions et de rationnement. [Lire le CP de la Fed](#) . lire aussi [le communiqué de RTE](#) qui explique les mesures qui seront prises comme des délestages....
- On peut lire aussi [dans Greenunivers](#) ; ... le gouvernement vient d'annoncer une batterie de mesures pour favoriser l'effacement de la consommation. Le gestionnaire de réseau anticipe en effet une « incertitude de l'ordre de 3 GW sur la consommation de pointe ».

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Vous pouvez télécharger

- Les [powerpoints de l'APPGE dénonçant les dangers des éoliennes](#)
- Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur [la mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette
- L'avis du Conseil National de la Protection de la Nature pour le projet éolien de Comiac sur le [site http://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/juin-2019-a198.html](#)



Merci de nous adresser de nouveaux

adhérents et de nouveaux donateurs, car le dossier de Comiac est toujours à l'étude à la DREAL du Lot et le gouvernement a supprimé la possibilité de faire un recours gracieux.

Téléchargez le bulletin d'adhésion et transmettez le à vos amis ou connaissances Il nous faudra donc passer par l'intermédiaire d'un avocat- [maître IZEMBARD](#) au cas où la décision du préfet ne nous serait pas favorable. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier.

Nous demandons l'abandon pur et simple du projet de Comiac au nom de la sauvegarde des patrimoines et de la biodiversité.

Les élus doivent revenir sur leurs décisions.

- pour notre commune,
- pour tous les villages qui bordent l'Escaumels
- pour toutes les maisons riveraines

Le village de Lamativie est à moins de 1400 m des emplacements prévus pour les éoliennes E1 et E2 , mais c'est très loin du bourg de Sousceyrac !

et ce n'est pas mieux pour La Salesse (1100m) ou Fages (650 m) ou Nauvioles (700 m) n'oublions pas Espalieu et Ploirac à moins de 800m d'une éolienne

Pour le camping c'est pire car les éoliennes E4 et E5 le surplomberont, et ils auront les nuisances sonores et visuelles!

Quant aux stabulations des éleveurs, que ce soit les vaches, les cochons ou les brebis, il faudra que ces éleveurs trouvent d'autres lieux, au minimum distants de 1 500 m des éoliennes (10 fois la hauteur)



Préservez nos milans royaux et nos chiroptères ; le bilan du parc de la Luzette est catastrophique
pour les chauve-souris

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Faisons respecter la loi :

La loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005 relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un **environnement équilibré et respectueux de la santé**.

Art. 2. - **Toute personne a le devoir** de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la **préservation et à la mise en valeur de l'environnement**.

N'hésitez pas à transmettre cette lettre à vos amis

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de

la FED 06.43.80.15.87 gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

Membres du bureau :

Brigitte Briard, présidente 06 29 51 46 78

Dominique Lacambre, trésorier

Benoît Briard, trésorier adjoint

Gilles Forhan, secrétaire

Bernadette Forhan, relecture